



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le
lundi le 12 novembre 2012 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 35 et vérifie le quorum.

**2012-11-284
5786**

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

**2012-11-285
5786**

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la session ordinaire tenue le 9 octobre 2012 et les sessions spéciales du 24 et 29 octobre 2012.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

**2012-11-286
5786**

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 octobre 2012.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 5 852 m³, moyenne : 177 m³/jr
Les Buissons : 13 254 m³, moyenne : 402 m³/jr
Station de recherche : 01-10-2012 au 01-11-2012 4,7 m³
Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 9 et 23 octobre 2012
Incendie : 1^{er}, 9, 16 et 20 octobre 2012
Premiers répondants : 16 et 30 octobre 2012
Formation : aucune

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal du 19 septembre 2012.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2012-11-287
5787

CORRESPONDANCE :

Reçue :

* M. Luc Sauvageau, directeur, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -12-10-22 confirmation de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2013.

M. Ghislain Lebrun, directeur, Direction de la prévention et de l'organisation policière, Sécurité publique – 2012-10-30- confirmation que le montant estimé pour les services policiers de la SQ est de 84 443 \$, pour 2013.

Expédiée :

* Mme Danielle Minguy, directrice, La Vallée des Roseaux -12-10-15- envoi de la résolution numéro 2012-10-253 selon laquelle la municipalité de Pointe-aux-Outardes appuie le projet d'un centre de jour de La Vallée des Roseaux.

* Mme Kathya Maloney, directrice, Centre de bénévolat Manicouagan - 12-10-15- envoi de la résolution numéro -2012-10-254 selon laquelle le conseil nomme Mme Marielle Dionne afin de représenter la municipalité de Pointe-aux-Outardes au sein du comité de travail pour planifier les activités et orientations de la semaine de l'action bénévole 2013 du Centre de bénévolat Manicouagan.

* Mme Danielle Bernatchez, directrice des finances et trésorière, Ville de Baie-Comeau -12-10-15- envoi de la résolution numéro 2012-10-258 selon laquelle le conseil accepte les états financiers 2011 du Transport adapté aux personnes handicapées, préparés par Jacques Dubé, CPA, CA, pour la ville de Baie-Comeau.

* Mme Danielle Bernatchez, directrice des finances et trésorière, Ville de Baie-Comeau -12-10-15- envoi de la résolution numéro 2012-10-259 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte de contribuer pour le Transport adapté aux personnes handicapées, pour l'année 2012, avec la ville de Baie-Comeau.

* M. Sylvain Bouchard, Club VTT Manic Quad -12-10-15- envoi de la résolution numéro 2012-10-264 selon laquelle le conseil appuie les démarches du Club VTT Manic Quad auprès du ministère des Transports afin de circuler sur une partie du chemin Principal, soit entre le 412 et le 493, chemin Principal, faute de pouvoir circuler sur des terrains privés.

* M. Serge Tremblay, Groupe-conseil TDA -12-10-15- envoi de la résolution numéro 2012-10-265 selon laquelle le conseil autorise, selon la recommandation du Groupe-conseil TDA, à effectuer la demande de paiement #6, de l'entreprise Roland Munger inc., pour les travaux terminés au 17 août 2011 concernant la relocalisation de la rue Labrie Est. Le montant de la retenue de garantie de 5 % du coût de 31 780,01 \$, taxes incluses.

* M. René Lamontagne, Mission HGE -12-10-15- envoi de la résolution numéro 2012-10-266 selon laquelle le conseil mandate la firme Mission HGE pour la supervision des travaux de réhabilitation à l'acide des puits P-1A et P-3 du secteur Les Buissons, au coût de 20 588 \$, plus taxes.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- * M. Gabriel Bossé, Les Entreprises G & M Laplante Ltée -12-10-15- envoi de la résolution numéro 2012-10-268 selon laquelle le conseil accepte les travaux supplémentaires pour améliorer la solidité du plancher au centre des loisirs, tels que soumis par les Entreprises G & M Laplante Ltée, au coût de 1 400 \$, plus taxes.
- * M. Daniel Harvey, Les Bleuets Manicouagan inc. -12-10-29- envoi de la résolution numéro 2012-10-271 selon laquelle le conseil accepte la soumission de Les Bleuets Manicouagan inc. pour le broyage des souches sur une superficie de 3 250 m², ainsi que la surveillance pour sécuriser les lieux, afin de préparer les terrains pour deux (2) résidences, ainsi qu'un accès au nouveau tronçon de la rue Labrie.
- * M. Gabriel Bossé, Les Entreprises G. & M. Laplante Ltée -12-09-17- envoi de la résolution numéro 2012-10-272 selon laquelle le conseil accepte le prix soumis par les Entreprises G. & M. Laplante Ltée afin de réaliser les travaux supplémentaires au centre des loisirs et ce, au coût de 7 450,79 \$, plus taxes.
- * M. Éric Lirette, architecte -12-10-29- envoi de la résolution numéro 2012-10-273 selon laquelle le conseil accepte d'entériner les travaux supplémentaires réalisés par M. Éric Lirette, architecte, pour l'aménagement des locaux au centre des loisirs, au coût de 3 410,87, plus taxes.
- * Mme Martine Hamel, Fondation Hydro-Québec pour l'environnement -12-10-29- confirmation de la volonté de renouveler l'entente de gestion tenue avec la Corporation du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes.
- * M. Marco Couture, lot 6-P, rang de la Rivière-aux-Outardes -12-10-29- envoi de la résolution numéro 2012-10-276 selon laquelle le conseil lui demande de faire vérifier par son ingénieur les deux points d'amorce fournis par le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Transports avant que la municipalité se prononce sur la possibilité de construire de nouveaux bâtiments sur ce terrain.
- * Mme Stéphanie Deschênes et M. Carl Pelletier, 162, rue Labrie -12-10-30- envoi de la résolution numéro 2012-10-278 selon laquelle le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM-2012-04 pour régulariser l'implantation projetée d'un abri pour le bois en cour avant.
- * M. Réjean Santerre, 307A et 307B, chemin Principal -12-10-30- envoi de la résolution numéro 2012-10-279 selon laquelle le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM-2012-05 pour régulariser l'implantation de la résidence et du cabanon qui se veulent non conformes aux normes actuellement applicables à ces types de bâtiment.
- * M. David Thériault, Groupe Cadoret -12-10-30- envoi de la résolution numéro 2012-10-280 selon laquelle le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM-2012-06 afin de régulariser la superficie et la profondeur des lots projetés 21-1-2, 21-1-4 et 21-1-3, du rang de la Pointe-aux-Outardes, canton de Manicouagan.
- * M. René Caron, Location Excavation R.S.M.F. inc. -12-10-30- envoi de la résolution numéro 2012-10-281 selon laquelle le conseil accepte la soumission de Location Excavation R.S.M.F. inc. pour la fourniture et l'installation de 3 ponceaux, ainsi qu'un remblai sur le lot 21-1-4, du rang de la Pointe-aux-Outardes, au coût de 21 208,93 \$, taxes incluses.
- * M. René Caron, Location Excavation R.S.M.F. inc. -12-10-30- envoi de la résolution numéro 2012-10-282 selon laquelle le conseil accepte la soumission de Location Excavation R.S.M.F. inc. pour le remplacement d'une conduite d'égout pluvial sur la rue Albert, au coût de 22 883,77 \$, taxes incluses.
- * Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir -12-10-31- envoi des documents concernant le Règlement d'emprunt 315-12 décrétant une dépense et un emprunt de 273 178 \$ pour l'achat d'un camion autopompe

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



pour le service des incendies de Pointe-aux-Outardes, pour approbation.

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2012-11-288
5789

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2012-11-12.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2012-11-289
5789

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 316-12 RELATIF AU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA
MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 9 octobre 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, que le conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, joint en annexe A, est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

2012-11-290
5790

DÉPÔT – CERTIFICAT CONCERNANT LE RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 315-12

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt du certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement d'emprunt # 315-12 décrétant une dépense et un emprunt de 273 178,00\$ pour l'achat d'un camion autopompe pour le service des incendies.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2012-11-291
5790

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2012

Monsieur le maire fait la lecture et donne les explications du rapport sur la situation financière de la municipalité au 31 octobre 2012. Madame Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, apporte quelques précisions.

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter ce rapport pour dépôt.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



Il est également résolu de l'inclure dans le bulletin municipal Le Cacardeur et de l'expédier à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2012-11-292
5791

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant leurs intérêts pécuniaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour dépôt les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil de Pointe-aux-Outardes.

2012-11-293
5791

MANDAT – TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QU' il y a des comptes de taxes de contribuables en arrérages.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière et le maire pour qu'ils soient autorisés à procéder, avec des recours légaux, à faire la perception des taxes dues en 2012 et des années antérieures.

2012-11-294
5791

MANDAT AU HUISSIER – M. BERNARD LÉVESQUE

CONSIDÉRANT QU' il y a des comptes de taxes de contribuables en arrérages.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de mandater M. Bernard Lévesque, huissier, pour qu'il puisse prendre les recours légaux afin de percevoir les sommes dues des comptes de taxes en souffrance avec les frais pour dépôt à la cour 52,25 \$, les brefs de saisie, les frais d'avis 5,00 \$, le mandat 5,00 \$ et les frais du huissier.

2012-11-295
5791

**RÉVISION BUDGÉTAIRE 2012 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter la révision budgétaire 2012, datée du 11 octobre 2012, de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes. La part de la municipalité augmente à 6 016 \$.

2012-11-297
5791

**DEMANDES DE PAIEMENTS # 1 ET # 2 – RÉAMÉNAGEMENT DU
CENTRE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT les demandes de paiements # 1 et # 2 des Entreprises G. & M. Laplante Ltée pour les travaux terminés en date du 31 octobre 2012 concernant le réaménagement du centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 100 557,56 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Lirette, architecte, recommande le



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement des demandes de paiements # 1 et # 2, des Entreprises G. & M. Laplante Ltée, pour les travaux terminés au 31 octobre 2012 concernant le réaménagement du centre des loisirs. Le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 100 557,56 \$, taxes incluses.

2012-11-298
5792

**DEMANDE DE PAIEMENT # 6 ET DEMANDE DE RÉCEPTION FINALE
- RELOCALISATION DE LA RUE LABRIE EST**

CONSIDÉRANT la demande de paiement # 6 de l'entreprise Roland Munger inc. pour les travaux terminés en date du 17 août 2011 concernant la relocalisation de la rue Labrie Est;

CONSIDÉRANT QUE la retenue de 5 % du coût des travaux et une partie des travaux qui n'avaient pas été facturés, est de 65 079,88 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Tremblay, ingénieur, du Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement # 6 et demande de réception finale, de l'entreprise Roland Munger inc., pour les travaux terminés au 17 août 2011 concernant la relocalisation de la rue Labrie Est. Le montant de remboursement de la retenue de garantie de 5 % du coût et une partie des travaux qui n'avaient pas été facturés, est de 65 079,88 \$, taxes incluses.

2012-11-299
5792

**RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET DEMANDE DE PAIEMENT
3 – REMPLACEMENT DE LA FOSSE SEPTIQUE DE LA RUE DAVID**

CONSIDÉRANT la demande de paiement # 3 et la réception définitive des travaux de Les Carrières Bob-Son inc. pour les travaux terminés en 2011 concernant le remplacement de la fosse septique de la rue David;

CONSIDÉRANT QUE la retenue de 5 % du coût des travaux est de 4 752,46 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE M. Julien Camiré, ingénieur, du Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement # 3 et demande de réception finale, de les Carrières Bob-Son inc., pour les travaux terminés en 2011 concernant le remplacement de la fosse septique de la rue David. Le montant de remboursement de la retenue de garantie de 5 % du coût des travaux est de 4 752,46 \$, taxes incluses.

2012-11-300
5792

**DEMANDE DE PAIEMENT # 2 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE-
REEMPLACEMENT DE L'AQUEDUC CHEMIN PRINCIPAL – DE L'ÉCOLE
AU CENTRE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT la demande de paiement # 2 des Entreprises R. & G. St-Laurent inc. pour les travaux terminés en 2011 concernant le remplacement de l'aqueduc du chemin Principal, de l'école au centre des loisirs;

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CONSIDÉRANT QUE la retenue de 5 % du coût des travaux est de 2 612,30 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE M. Julien Camiré, ingénieur, du Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement # 2 et demande de réception définitive, des Entreprises R. & G. St-Laurent inc., pour les travaux terminés en 2011 concernant le remplacement de l'aqueduc du chemin Principal, de l'école au centre des loisirs. Le montant de remboursement de la retenue de garantie de 5 % du coût des travaux est de 2 612,30 \$, taxes incluses.

2012-11-301
5793

AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ – PONT ÉMILE-LAPOINTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire faire une demande au ministère des Transports pour procéder à une augmentation de la capacité portante du pont Émile-Lapointe, situé sur la rue de Baie-Saint-Ludger;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules de plus de 10 tonnes tels que camion incendie, camion 10 roues contenant de la terre noire ou du sable, camion pour la vidange des fosses septiques, camion de déneigement, etc., ne peuvent circuler sur le pont ;

CONSIDÉRANT l'augmentation des résidents permanents de l'autre côté du pont ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Semences Élite du Québec récolte des semences de pommes de terre pour la plantation et sont entreposées dans un bâtiment situé sur la rue de Baie-Saint-Ludger pour ensuite être distribuées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de demander au ministère des Transports pour qu'il procède à une augmentation de la capacité portante du pont Émile-Lapointe, situé sur la rue de Baie-Saint-Ludger, afin de pouvoir obtenir le maximum de tonnage pour les véhicules qui ont à emprunter le pont.

2012-11-302
5793

ÉTAT DU CHEMIN PRINCIPAL – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire demander au ministère des Transports d'effectuer certains travaux correctifs sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, le chemin Principal se détériore de plus en plus par l'affaissement de ponceaux entre le 493 et le 595, chemin Principal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de faire une demande au ministère des Transports du Québec afin que des travaux correctifs soient réalisés pour améliorer la situation du chemin Principal entre le 493 et le 595, chemin Principal.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

ACHAT DE PNEUS – CAMION MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les pneus du camion F150 sont usés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de 4 pneus d'hiver auprès de Arsenault, pneus & alignement, au coût de 966 \$, pose et taxes incluses.

2012-11-304
5794

APPUI – IMPLANTATION DU PROGRAMME PAIR

CONSIDÉRANT QUE le Centre de bénévolat de Manicouagan désire implanter le programme PAIR dans la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT QUE le programme PAIR est un service d'appels automatisés qui joint les aînés quotidiennement pour s'assurer de leur bon état de santé;

CONSIDÉRANT QUE c'est un service rassurant, qui permet aux aînés de conserver leur autonomie en plus de garantir leur sécurité ainsi que la tranquillité d'esprit pour leur famille et leurs amis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appuie le Centre de bénévolat de Manicouagan dans l'implantation du programme PAIR dans la M.R.C. de Manicouagan.

2012-11-305
5794

PROJETS – COMITÉ DE LA FAMILLE ET MADA

CONSIDÉRANT QUE les projets pour la politique familiale sont l'aide aux devoirs et un brunch familial qui seront réalisés avant la fin du mois de décembre 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'autoriser les dépenses suivantes pour le comité de la famille et MADA :

Aide aux devoirs	1 200 \$ (Maison des Jeunes Le SQUAT)
Brunch familial	<u>500 \$</u> (FADOQ de Pointe-aux-Outardes)
Pour un total de :	1 700 \$.

2012-11-306
5794

PROJET – PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes souhaite faire l'acquisition d'équipements et accessoires pour la préparation et le service de repas au centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les équipements et accessoires seraient utilisés par divers organismes de la municipalité et la population afin de faciliter l'organisation d'activités avec le service de repas;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est estimé à 23 632 \$;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural est de 18 906 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à présenter une demande d'aide financière au montant

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



de 23 632 \$, dans le cadre du Pacte rural, afin d'acquérir des équipements et accessoires pour la préparation et le service de repas au centre des loisirs.

2012-11-307
5795

NOMINATION – COMITÉ MUNICIPAL DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la rencontre annuelle du comité municipal des loisirs qui a eu lieu en septembre 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de nommer les personnes suivantes au comité municipal des loisirs de Pointe-aux-Outardes :

Groupes sociaux et culturels :

Siège #1 : Mme Diane David, maison des jeunes le S.Q.U.A.T.

Siège #2 : Mme Guylaine Chouinard, bibliothèque

Siège #3 : Mme Nancy Michaud, cercle des Fermières

Siège #4 : Mme Pierrette Dubé, club de l'Âge d'or

Siège #5 : M. Raymond Lavoie, arts et spectacles

Siège #6 : Mme Chantal de Verteuil, politique familiale

Sports :

Siège #7 : Mme Solanges Bouchard, volley-ball et badminton

Siège #8 : Mme Jocelyne Bouchard, ski de fond

2012-11-308
5795

MÉDAILLON ET MURALE – CUISINE AU CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire nommer la cuisine aménagée au centre des loisirs « Cuisine Marie-Claire » ;

CONSIDÉRANT QU' un médaillon et une murale seront faits sur le mur extérieur de la cuisine;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour réaliser ces travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, qu'

- Un médaillon portant l'écriteau « Cuisine Marie-Claire » soit réalisé par Au Passé Reconstitué au coût de 250 \$, plus taxes;
- Une murale personnalisée soit réalisée par Mme Anna Fillion au coût total de 500 \$.

2012-11-309
5795

MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Patric Frigon au titre de maire suppléant, pour la période du 13 novembre 2012 au 21 janvier 2013.

AFFAIRES NOUVELLES

2012-11-310
5795

SOUSSIONS SUR INVITATION – DÉBROUSSAILLAGE DES EMPRISES DE LA RUE DE BAIE-SAINT-LUDGER

CONSIDÉRANT les soumissions sur invitation reçues pour le débroussaillage des emprises de la rue de Baie-Saint-Ludger;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

Location Excavation R.S.M.F.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de Location Excavation R.S.M.F. pour le débroussaillage des emprises de la rue de Baie-Saint-Ludger, au coût de 16 108,00 \$, taxes incluses.

2012-11-311
5796

SOUSSIONS SUR INVITATION – RÉHABILITATION À L'ACIDE DES PUIITS P1-A ET P-3 , SECTEUR LES BUISSONS

CONSIDÉRANT les soumissions sur invitation reçues pour la réhabilitation à l'acide des puits des puits P1-A et P-3, secteur Les Buissons;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Samson et Frères inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de Samson et Frères inc. pour la réhabilitation à l'acide des puits P1-A et P-3, secteur Les Buissons, au coût de 48 740,32 \$, taxes incluses.

Ces travaux feront partie de la programmation de travaux 2010-2013 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

2012-11-312
5796

SOUSSIONS SUR INVITATION – BRIS ÉLECTRIQUE STATION DE POMPAGE LES BUISSONS

CONSIDÉRANT QU' après un premier appel d'offres sur invitation, la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission incomplète et non conforme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retourné en appel d'offres sur invitation auprès des entreprises de la région, car les réparations sont urgentes ;

CONSIDÉRANT QUE le seul soumissionnaire conforme est V.A.R. inc. et que le contrat pouvait être attribué de gré à gré sans appels d'offres sur invitation et qu'il respecte le budget de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de V.A.R. inc. pour le bris électrique à la station de pompage Les Buissons, au coût de 12 739,23 \$, taxes incluses.

2012-11-313
5796

ACHAT PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT l'offre du Centre bureautique Baie-Comeau pour l'achat d'un photocopieur Canon IR Advance couleur série C5051;

CONSIDÉRANT la location-achat du photocopieur IR-4580 viendra à échéance en décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'achat d'un photocopieur Canon IR Advance C5051 est de 17 100 \$, plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'entretien du Centre bureautique Baie-Comeau est apprécié et rapide.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, de faire l'acquisition d'un photocopieur Canon IR Advance couleur série C5051 auprès du Centre Bureautique Baie-Comeau au coût de 17 100 \$, plus taxes et selon les conditions de la soumission. Le contrat de

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



service sera de 0,01 \$/copie monochrome et de 0,085 \$/copie couleur.

Le montant sera pris dans le surplus accumulé.

2012-11-314
5797

**OFFRE DE SERVICES – GESTION DES ACTIVITÉS DU CASTOR DU
LAC LAGACÉ**

CONSIDÉRANT la présence de 3 digues de castor sur le lac Lagacé;

CONSIDÉRANT QUE la rupture des digues pourrait causer un coup d'eau qui occasionnerait des dommages ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'Organisme de Bassins versants Manicouagan, afin de gérer les activités du castor au lac Lagacé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, de mandater l'Organisme de Bassins versants Manicouagan pour :

- Capturer la colonie de castors;
- Démanteler graduellement les 3 digues, sans l'usage de machinerie lourde et selon les normes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- Suivi du site après les travaux, au printemps et à l'été 2013;

Et ce, au coût de 1 775 \$, plus taxes.

Les travaux doivent être autorisés par la M.R.C. de Manicouagan.

2012-11-315
5797

**APPEL D'OFFRES PUBLIC – CAMION AUTOPOMPE POUR LE
SERVICE DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire aller en appel d'offres public pour l'achat d'un camion autopompe pour le service des incendies;

CONSIDÉRANT QUE M. Bruno Delage, ingénieur pour le CGER va finaliser le devis technique du camion autopompe pour les services des incendies ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède par appel d'offres public, dès que les documents seront finalisés, l'achat d'un camion autopompe pour le service des incendies.

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite la population à poser des questions.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

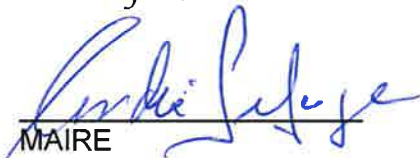
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 20 h 54.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE